

L'an deux mil dix huit et le 23 juillet 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, MAUL Ludovic, ZECH Guillaume, COURRIER François, Mme GIROUX Céline, ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy.

Absents excusés : MM. GILLES Jean-François (procuration à ROBIN Denis), SCHOENECKER Jean-Louis (procuration à RAPT Guy), SELTZER Gérard, FOUSSE Jean-Paul.

Secrétaire de séance : M. ZECH

Les convocations ont été adressées le 13 juillet 2018 avec l'ordre du jour suivant :

- (4.1) Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M. Marc DESHAYES, reçu en mairie le 6 juillet 2018, par lequel il fait part de sa démission du conseil municipal. Sa démission est effective dès réception de ce courrier. Une copie a été transmise à la Préfecture.

#### **25/2018: (4.1) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la demande de mutation de la secrétaire actuelle qui avait le grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, il convient de la remplacer. Un recrutement a été organisé, la personne retenue fait partie de la fonction publique territoriale au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25 heures (soit 25/35<sup>ème</sup>) pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- de créer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, permanent, pour une durée hebdomadaire de 25 heures, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie à

- compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

**Liste des délibérations du 23 juillet 2018 :**

- 25/2018 (4.1) *Personnel titulaire* Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François  
*absent*

MAUL Ludovic

SCHOENECKER Jean-Louis  
*absent*

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard  
*absent*

COURRIER François

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul  
*absent*